



Aide pour mise en place garde enfants a distance

Par **bagherra**, le **08/10/2012** à **22:43**

Bonjour,
Bonjour,

Mon ami va quitter paris pour me rejoindre en loire atlantique (320km entre mon domicile et celui de la maman de leurs deux enfants).

Nous avons nous aussi une fille ensemble, mon ami vient donc nous rejoindre.

Cependant comment doit on organiser le droit de visite? A quelle fréquence?

Qui doit payer pour les frais de transports?

Et comment calcule t on la pension alimentaire?

La maman est loin d'être arrangeante, il faut que nous trouvions quelque chose de réalisable tant que le plan financier que sur le plan pratique.

Nous voulons pouvoir voir les enfants régulièrement, mais aussi pouvoir payer la pension alimentaire de facon equitable.

Est ce au parent qui déménage de payer les frais de transport?

Merci d'avance

Par **cocotte1003**, le **09/10/2012** à **07:17**

Bonjour, en cas de déménagement sans réel motif comme mutation professionnelle, c'est en général le parent qui s'éloigne qui prend en chare les frais de transport. La personne, donc ici a maman, aura plus les enfants donc elle aura plus de charge financiere il ne faut donc pas trop attendre une baisse de la pension.En général le parent qui part se voit accordé un droit

de visite en totalité sur les petites vacances et moitié des vacances grande vacances et de noel. La meilleur solution est de trouver un accord amiable écrit avec la mere et de saisir le JAF qui entérinera l'accord, sinon le juge tranchera lui-meme aux vues des éléments. Attention tant qu'une nouvelle décision judiciaire n'est pas prise, le dernier jugement reste en vigueur, cordialement

Par **bagherra**, le **09/10/2012** à **22:50**

Bonsoir,

Merci de votre réponse, par contre comme je l'indiquais il n'y a pour ainsi dire pas de possibilité d'accord à l'amiable possible avec la maman...

Est ce que quelqu'un peut me dire comment calculer au plus juste la pension alimentaire pour deux enfants et si il faut régler indépendamment les histoires de frais de route?

Si des personnes vivent la situation de parents séparés et éloignés, je veux bien savoir comment ca se passe pour vous.

Merci d'avance

Par **cocotte1003**, le **10/10/2012** à **09:03**

Bonjour, il existe un tableau d'amortissement des pensions alimentaire auquel les juges peuvent se référer. Les frais de transport sont à part. s'il n'y a pas d'accord amiable avec la mere, il vous faudra saisir le jaf, cordialement

Par **bagherra**, le **10/10/2012** à **21:07**

Merci pour votre réponse.

Est ce possible de se procurer ce tableau?

Est ce que quelqu'un vit cette situation?

Merci d'avance